



Rapport de la présidente du jury des concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères, cadre général, au titre de 2024

Le Ministère m'a fait l'honneur de me proposer d'assumer la présidence du concours externe et interne SAEG. Grâce à l'excellent travail du bureau des concours et à celui des membres du jury, ce concours s'est déroulé dans des conditions très satisfaisantes. Je remercie Mme Bérou-Affre, Mme Bouros et M. Da Silva en particulier de l'attention portée à chaque étape et à chaque épreuve, ce qui a permis à notre équipe de mener à bien la mission commune qui nous a été confiée, au bénéfice du ministère et pour répondre à l'attente des candidates et candidats qui ont fait l'effort de s'engager dans un exercice particulièrement exigeant.

Sur toute la période du concours, à part l'impact d'un jour de fortes intempéries sur l'arrivée d'un ou deux candidats aux épreuves orales, aucun incident notable n'est à relever. Le choix des lieux des épreuves, bien agencés, s'est révélé pratique. Leur accès avait été correctement expliqué aux candidats et membres du jury, avec une documentation adéquate.

1 – Remarques générales

Le concours, sélectif, a été marqué par le niveau contrasté des candidats et des candidates et une présence effective d'un tiers environ des candidats inscrits. 8 postes étaient proposés en interne et 7 en externe.

La haute exigence de ce concours s'est traduite, comme à l'accoutumé, par la présence de candidates et candidats d'excellent niveau. En externe, cette présence atteste du vivier d'aptitudes de grande qualité au sein de notre système éducatif supérieur et adéquat pour les recrutements au sein du ministère. Certes l'étude des dossiers révèle sans surprise une certaine uniformité des établissements dont proviennent les personnes qui se sont présentées au concours. Cependant les parcours, tant universitaires que professionnels, moins classiques mais nécessaires pour une diplomatie moderne sont appréciés, bien entendu avec, à l'appui, des connaissances solides et une motivation pour les métiers du ministère réelle et bien argumentée. Un message qu'il convient de renouveler.

Les épreuves de langue feront l'objet dans ce rapport d'une section à part entière ; les commentaires sur les prestations des candidates et candidats, à l'écrit et à l'oral, se recoupent.

2 - Epreuves écrites

Comme les années précédentes, le niveau des candidats et candidates en externe à l'écrit s'est avéré très contrasté ; de moindres écarts séparaient les copies en interne. D'excellentes notes ont été attribuées à la petite tranche supérieure des copies notamment

en culture générale et en relations internationales. Dans ces deux matières, ces notes ont été motivées par une compréhension fine des sujets, l'utilisation de connaissances solides, de bonnes argumentations avec, pour les meilleures copies, une réflexion personnelle. Le lot intermédiaire est caractérisé par des copies correctes mais sans beaucoup de relief avec une restitution souvent « livresque » des connaissances, ainsi qu'un manque de regard critique et des analyses souvent convenues.

On notera, à l'écrit, en externe, que de nombreux candidates et candidats se sont vus attribuer des notes très basses, proches de zéro dans plusieurs épreuves, indiquant certainement une absence complète de préparation pour ce concours. Ceci entraîne à nouveau, ainsi que cela avait déjà été noté, un travail lourd pour le bureau des concours et les correcteurs tenus de prendre en compte de nombreuses inscriptions de personnes a priori peu engagées remettant ainsi des copies largement en dessous du niveau minimum attendu pour un tel concours.

Culture générale :

Le sujet « Du passé, doit-on faire table rase ? » a permis aux meilleurs participants de dérouler une analyse bien articulée des défis politiques et sociétaux et des transitions auxquels sont confrontées nos sociétés et leurs dirigeants. La majorité des copies ont présenté une analyse juste, le plus souvent doublée d'une culture historique correcte, sans être particulièrement approfondie pour la majorité, ainsi que la mise en valeur d'opinions personnelles. Mais la mobilisation de connaissances communes aux étudiants de cursus similaires et le recours aux mêmes exemples de l'actualité récente ont sans doute gommé des réflexions plus originales. L'architecture, l'écriture, les idées et les concepts maniés dans ces copies restent cependant de très bon niveau.

Relations internationales :

Le sujet de cette épreuve, « Impunité et souveraineté » en externe, balayait un champ large de connaissances touchant à de nombreux domaines des relations internationales et du droit international. Un tel sujet devait permettre aux candidats et candidates de déployer acquis académiques et réflexions personnelles en s'appuyant aussi bien sur l'actualité que sur les exemples historiques. Cette épreuve a été majoritairement choisie cette année, comme les autres années, par rapport au Droit public ; davantage d'ailleurs par les candidates et candidats internes. Pour autant, peu de copies ont émergé d'un large lot caractérisé par une approche assez formelle des sujets, sans réelle mise en perspective. Pour une part non négligeable des candidats et candidates, le français utilisé est souvent d'une qualité assez moyenne, voire faible ; une tendance observée ces dernières années et qui malheureusement semble se confirmer. A noter qu'en interne, l'épreuve sur dossier a permis d'afficher une moyenne générale nettement supérieure à celle des copies en externe, démontrant ainsi une très bonne maîtrise des enjeux internationaux par de nombreux candidats et candidates internes.

Economie :

L'épreuve comportait huit questions portant sur différents thèmes du programme d'économie. Les copies étaient d'un niveau globalement satisfaisant, mais certaines ont pâti d'un manque de soin et d'orthographe. Le candidat ou la candidate pouvait s'appuyer sur les documents proposés pour argumenter sa réponse, mais il devait prendre de la hauteur et utiliser ses connaissances propres pour répondre à la question posée. Les réponses ne devaient pas tomber dans le double écueil du commentaire d'actualité ou de document. De même, le jury n'attend pas des candidats une problématisation de la question posée qui conduirait le candidat ou la candidate à réorienter sa réponse vers des sujets plus familiers mais ne répondant pas à la question.

Les meilleures copies sont celles qui comportaient des réponses précises aux questions dans le cadre d'un plan apparent, équilibré, avec des éléments à la fois de théorie et d'actualité économiques clairement étayés et pertinents pour le traitement du sujet.

Un certain nombre de copies ne traitait pas l'intégralité des questions, ainsi le jury appelle-t-il l'attention des participants sur la bonne gestion de leur temps sur cette épreuve.

Droit public :

Les candidats et candidates ayant choisi la matière droit public au concours présentaient un niveau très hétérogène. Ceux-ci doivent garder à l'esprit, s'agissant de la forme, que la qualité de l'expression écrite, la structuration de la réflexion et la maîtrise du temps limité sont des éléments essentiels pour réussir une épreuve de questions à réponses courtes. S'agissant du fond, l'épreuve de droit public n'est pas une épreuve d'actualité, une épreuve de culture générale ou de science politique. Elle suppose des connaissances précises des grands textes de loi, de la Constitution, de la jurisprudence administrative nationale, internationale et européenne. En particulier, on peut relever que des questions pourtant essentielles, comme celle sur le fonctionnement du 49-3, ont souvent été traitées de façon très partielle, donnant lieu à de longs développements consacrés au parlementarisme rationalisé et à l'histoire de la Cinquième République.

De même, sur des sujets pourtant traités dans de nombreux cours de droit administratif, comme la responsabilité de l'Etat, les connaissances étaient souvent insuffisantes. Les candidates et candidats doivent ainsi garder à l'esprit que l'épreuve de droit public au concours suppose une maîtrise tant du droit administratif général (y compris processuel) que du droit international et européen. Par ailleurs, les candidats doivent garder à l'esprit que les documents qui leur sont fournis doivent aider à orienter leur réflexion et leur travail de problématisation, sans pour autant les limiter. Une simple paraphrase des documents annexés au sujet ne saurait suffire.

Enfin, on relèvera la présence de quelques excellentes copies qui témoignaient d'une approche fine de la jurisprudence, d'une bonne maîtrise des sujets techniques dans des domaines variés, allant du droit constitutionnel au droit des étrangers ou au droit de la fonction publique. Le bon niveau de ces copies doit être souligné, et les candidats en question bénéficieront grandement de ce socle juridique dans un contexte où les enjeux juridiques jouent un rôle toujours plus grand dans le travail diplomatique.

3- Epreuves orales :

Entretien avec le jury :

Cette épreuve qui comporte le plus fort coefficient est essentielle, tout en restant partie d'un ensemble où toutes les prestations vont compter. L'importance de cet entretien doit amener les candidates et les candidats à s'y préparer avec le plus grand engagement possible. On rappellera que le jury n'a aucune connaissance des notes obtenues à l'écrit et n'est donc en aucune manière influencé par la première partie du concours.

L'entretien, d'une longue durée, 45 minutes, est structuré pour juger des motivations de la personne, de sa capacité à mobiliser de manière réfléchie les connaissances acquises tant dans ses études que dans ces différentes expériences professionnelles voire personnelles. Les candidats et candidates doivent aussi être capables de répondre à des questions variées sur leur futur employeur potentiel ; le ministère, son organisation, ses missions, ses métiers et leurs évolutions. De plus il s'agit de démontrer ses qualités et aptitudes personnelles lors de questions relatives aux situations possibles que peuvent rencontrer les diplomates dans les différents métiers du ministère et dans leurs relations de travail. Le bon sens, l'équilibre, la prise

raisonnée de risques, le souci du service public, la connaissance des nouvelles exigences de la vie professionnelle, comme la tolérance zéro, entre autres, sont des éléments sur lesquels les participants doivent s'interroger et approfondir leurs connaissances avant d'aborder l'exercice. En tout état de cause, ces nombreux éléments permettent au jury de se faire une idée la plus documentée possible des capacités du candidat ou de la candidate à travailler au sein du ministère.

Que ce soit en externe ou en interne, le lot de tête a représenté plus d'un tiers des participants. Ces derniers se démarquent dans leur présentation générale, la mobilisation des connaissances et les mises en situation par les caractéristiques suivantes : une capacité à mettre en valeur leur parcours mais aussi à sortir de leur spécialisation et à faire preuve d'une réelle curiosité pour les métiers du ministère, de bons réflexes pour trouver des solutions en équipe et démontrer des qualités humaines sur le terrain.

Les candidats et candidates dans le tiers inférieur ont, dans la majorité des cas, peine à convaincre de l'adéquation de leur profil aux attendus d'un futur diplomate. Le plus souvent un manque d'assertivité, une méconnaissance du ministère et de ses métiers, alliés à une motivation trop générale ne prenant pas en compte la diversité des affectations possible au sein du MEAE et des contraintes afférentes, ont amené le jury à retenir des notes autour ou en-dessous de la moyenne.

Il convient de souligner que la formation académique des participants ne doit pas effacer leur force de conviction personnelle. On remarque d'ailleurs sans surprise la forte homogénéité académique des candidats et candidates qui laissent encore trop peu de place aux parcours hors grandes écoles ; la filière Sciences Politiques reste prépondérante, suivie par celle de Panthéon-Assas et Sorbonne. On observe cependant plus de diversité des formations parmi les candidats et candidates internes avec la présence de plusieurs diplômés de facultés non-parisiennes.

Questions sur l'union européenne :

À l'oral la session s'est bien déroulée avec de très bons candidats aptes à mettre en valeur leurs réflexions personnelles sur le projet européen, tout en démontrant leurs connaissances techniques des sujets européens.

4 - Epreuves de langue :

Anglais :

Epreuve écrite : Dans l'ensemble les copies sont moyennes, avec des écarts très importants entre les meilleures et les plus basses notes. La méthode pour aborder ce type d'épreuve n'est pas assimilée par de nombreux candidats et candidates. L'exercice révèle aussi, en creux, une maîtrise de la langue imparfaite française, qui inévitablement amène à des contresens ou faux sens. Si, comme on le verra ci-dessous, les prestations à l'oral ont, dans l'ensemble, été satisfaisantes, les résultats des épreuves de langue anglaise restent globalement en-deçà des besoins de notre diplomatie. De nombreuses analyses ont été dressées rendant compte de cette situation, ce n'est pas le lieu ici d'y revenir. Un niveau C1 réellement maîtrisé et entretenu est celui qui permet de naviguer avec la facilité nécessaire dans les négociations internationales et la vie diplomatique, dans un contexte de compétition accrue. Or le niveau C1 du CECRL, attendu dans le cadre de cette épreuve est atteint par peu de candidates et candidats. Le MEAE aurait avantage à faire valoir auprès de l'enseignement supérieur l'importance pour tout étudiant sérieusement intéressé par une carrière internationale de maîtriser l'anglais et donc de veiller à son insertion obligatoire dans les différents cursus. Le MEAE pourrait encore

accroître ses efforts déjà importants pour mobiliser pleinement ses capacités de formation linguistique continue.

Epreuve orale : Les prestations des candidates et candidats ont, dans l'ensemble, été satisfaisantes. Il est rappelé que le niveau attendu dans le cadre de cette épreuve correspond au niveau C1 du CECRL. Sur la forme, les candidats ont en général fait preuve d'une maîtrise des canons de l'exercice, dans le respect de l'enchaînement des différentes parties de l'oral (lecture/traduction, présentation et commentaire). Sur le fond, le jury constate la difficulté de plusieurs candidates et candidats à mettre en perspective les textes choisis ou à éviter l'écueil de la paraphrase du texte proposé. Il est rappelé à cet égard la nécessité de se préparer à l'épreuve en suivant l'actualité des questions internationales en général et celle des pays anglo-saxons en particulier. Il est précisé que les questions du jury visent à nourrir une discussion avec le candidat, à lui permettre de s'auto-corriger si nécessaire, ainsi qu'à développer une réflexion personnelle sur les enjeux du texte et au-delà.

S'agissant du niveau de langue :

Traduction : le jury invite les candidates et candidats à ne pas négliger cette partie de l'exercice. Lorsqu'elles se sont avérées significatives, les erreurs de traduction (notamment les contresens et les refus/oublis de traduction) ont conduit à diminuer la note finale de personnes ayant pourtant un bon voire très bon niveau général.

Présentation basée sur le texte et échange avec le jury : les meilleurs candidats et candidates ont mobilisé un niveau de langue précis, opérationnel et capable de traduire finement les nuances de leur pensée ; à l'inverse, le niveau de langue insuffisant de certaines prestations a desservi d'autres candidats (fautes de grammaire et de conjugaison récurrentes ; phonologie imprécise ; lexique peu diversifié).

En conclusion, les meilleures prestations sont celles ayant su allier rigueur sur le fond (présentation précise des enjeux du texte, réponses détaillées aux questions du jury) et sur la forme (précision sémantique et syntaxique, capacité à structurer la réflexion).

Allemand :

Epreuve écrite : Pour l'épreuve d'allemand, le jury a noté des prestations d'un niveau disparate. A l'écrit, 27 candidats sur les 84 ayant choisi cette langue ont été éliminés par une note inférieure à la moyenne. 12 candidats et candidates se sont vu attribuer une note supérieure ou égale à 15 et peuvent donc être considérés comme d'excellents germanistes. S'agissant de l'épreuve de traduction, le jury a noté que seules de rares copies avaient pu retransmettre l'ensemble des nuances du texte. S'agissant de la composition, de nombreuses copies n'ont traité qu'une partie du sujet.

Epreuve orale : Comme à l'écrit, le niveau des candidates et candidats était disparate mais le jury n'a attribué aucune note éliminatoire. Alors que certaines personnes avaient un niveau excellent et utilisaient un vocabulaire spécifique varié et des tournures de phrase sophistiquées, d'autres se cantonnaient à un vocabulaire basique et à des phrases très simples tournées de manière répétitive. Il est à noter que certains candidats et candidates résidant ou ayant résidé en Allemagne présentaient un niveau décevant, tandis que d'autres n'y ayant jamais séjourné avaient au contraire un niveau excellent.

L'ensemble des personnes ayant choisi l'allemand en langue facultative avait un niveau satisfaisant, parfois meilleur que des candidats ayant choisi l'allemand en langue obligatoire.

Espagnol :

Dans l'ensemble, à l'écrit, cette épreuve a permis de distinguer de bonnes copies. Les copies insatisfaisantes ont souvent été caractérisées par un manque de connaissances historiques ou de l'actualité des zones hispanophones leur conférant une certaine pauvreté, même avec un

niveau strictement linguistique correct. On ne saurait trop encourager les candidats et candidates à démontrer leur intérêt pour les aires géographiques concernées par cette langue au-delà du simple apprentissage linguistique. Trois candidats se sont présentés à l'épreuve facultative d'espagnol. Un candidat n'avait pas un niveau de langue suffisant ; les deux autres, à des degrés différents, avaient un bon niveau d'espagnol et ont fait une bonne traduction ainsi qu'un bon commentaire ; ils ont également interagi avec une certaine aisance.

Italien :

Le commentaire :

on note beaucoup de hors-sujet quant au thème proposé. Les candidates et candidats ont, dans leur ensemble, choisi de rédiger une dissertation à caractère politique, mais avec une analyse souvent superficielle voire contenant des éléments erronés. Rares sont les copies traitant réellement de culture et les exemples tendent à être systématiquement les mêmes (Léonard de Vinci, désigné qui plus est sous le nom de "Da Vinci", qui n'est pas un nom de famille mais le village d'origine de l'artiste).

La traduction :

L'exercice est en apparence facile et incite des non-italianistes à choisir l'italien comme 2ème langue obligatoire, la maîtrise de cette langue proche du français ne semblant pas requérir d'efforts. En réalité les copies recèlent de nombreuses fautes. Pour cette session, les erreurs fréquentes sont les suivantes : le titre de l'article est souvent mal compris; la traduction des termes anglophones n'est pas faite (contrairement à l'italien les anglicismes doivent être traduits en français); le titre du document de l'UE cité en anglais pouvait être laissé en anglais, une traduction en note de bas de page était appréciée et valorisée; des confusions, des faux-amis, des fautes d'orthographe, de syntaxe émaillent les copies (exemples: « notable » au lieu de « célèbre »; mélange entre ad esso / adesso; « mourriront », « alligner »; absence des accents en français).

Il convient donc de rappeler aux candidates et candidats que le choix de cette langue implique une pratique et une préparation rigoureuses et une attention réelle donnée à la langue française. Des points peuvent être gagnés en travaillant sur tous ces paramètres et en démontrant ainsi une capacité à devenir d'excellents rédacteurs et rédactrices et des interlocuteurs habiles dans plusieurs langues.

Portugais :

Tant pour les épreuves écrites qu'orales (obligatoires et facultatives) on peut regretter le manque apparent de connaissances historiques des candidats et candidates relatives aux différentes aires lusophones. S'il est indispensable que les candidats aient une bonne connaissance de l'actualité de la zone concernée pour comprendre le sujet ou le texte proposé, cela ne suffit pas pour problématiser leurs propos ; les candidats ont tout à gagner à développer et à mobiliser leurs connaissances des tendances historiques de fond des pays en question. Il reste que le niveau linguistique des candidats est souvent excellent.

Madame Corinne BRUNON-MEUNIER



Présidente du jury

Annexes :

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

➤ *Évolution des inscriptions et des taux de présence sur la période 2021-2024*

	2021		2022		2023		2024	
	Internes	Externes	Internes	Externes	Internes	Externes	Internes	Externes
POSTES OFFERTS	6	12	6	12	6	12	7	8
INSCRITS	197	764	192	707	218	689	246	683
PRESENTS	67	234	72	216	96	230	93	260
TAUX DE PRESENCE	34 %	30,6 %	37,5 %	30,5 %	44 %	33,4 %	37,8%	36%

➤ *Répartition des candidats présents pour la session 2024 par option obligatoire*

	INTERNES		EXTERNES	
	NB	TAUX	NB	TAUX
QUESTIONS INTERNATIONALES	89	95,7 %	209	80,4 %
DROIT PUBLIC	4	4,3 %	51	19,6 %

➤ *Répartition des candidats présents par choix de 2^e langue étrangère*

	INTERNES		EXTERNES	
	NBRE	TAUX	NBRE	TAUX
ALLEMAND	23	24,7 %	61	23,5 %
ESPAGNOL	50	53,8 %	153	58,8 %
ITALIEN	11	11,8 %	37	14,2 %
PORTUGAIS	9	9,7 %	9	3,5 %

➤ **Taux de présence et désistements aux épreuves d'admission**

	NOMBRE DE CANDIDATS ADMISSIBLES	NOMBRE DE DÉSISTEMENTS	NOMBRE DE CANDIDATS PRÉSENTS
INTERNE	18	1*	17
EXTERNE	25	3*	22

* Admis à l'INSP
